

N° 6474

Session ordinaire 2011-2012

**Projet de loi accordant la naturalisation à Madame la Comtesse Stéphanie
de Lannoy**

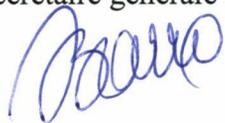
Dépôt: (Monsieur François Biltgen, Ministre de la Justice): 03.09.2012

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission juridique
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 03 septembre 2012

Pour le Secrétaire général de la Chambre des Députés,
la Secrétaire générale adjointe,



Nous Henri,
Grand-Duc de Luxembourg,
Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du
Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Article unique. - Notre Ministre de la Justice est autorisé à déposer en
Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi accordant la
naturalisation à Madame la Comtesse Stéphanie de Lannoy.

Château de Berg, le 23 août 2012

(s.) Henri

Le Ministre de la Justice,
(s.) François Biltgen

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Ministre de la Justice,


Administrateur Général

**Projet de loi accordant la naturalisation à
Madame la Comtesse Stéphanie de Lannoy**

Vu la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La naturalisation est accordée à Madame la Comtesse Stéphanie de Lannoy.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Premier Ministre
Ministre d'Etat,

Le Ministre de la Justice,